



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 29 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 décembre, à 18 heures et 4 minutes,

,Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 22 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles en vigueur, avec public, autorisé à y assister.

14 présents : Mesdames et Messieurs Bernard Yagues, Michèle Le Pallec, Myriam Cros, Thierry Brach, Renée Crouzal, Hugues Saury, Jacques Barraillé, David Arnal, Yolande Calmel, Patrick Deramez, Claire Antech, Yoann Conte, Lise Raynaud, Tiphanie Brau.

4 absents : Madame Sandrine Lafont qui a donné sa procuration à Monsieur Thierry Brach, Madame Ghislaine Minotti, Monsieur Fabien Barthès qui a donné sa procuration à Monsieur Yoann Conte, Madame Julie Geenen.

Total des membres présents : 14 sur 18

Total des membres représentés : 16 sur 18

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures et 4 minutes.

Monsieur Le Maire demande de procéder à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Madame Michèle Le Pallec, Adjointe, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées (art.5 de la loi du 5 avril 1884).

.Monsieur Le Maire remercie les membres de l'assemblée pour leur présence et procède à la lecture de l'ordre du jour :

Point 1) Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 30 octobre 2025,

Point 2) Cimetière communal : Procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession relevant du régime du terrain communal,

Point 3) Modification du tarif des concessions du cimetière,

Point 4) Prolongation de la Convention « Petites Villes de Demain »,

Point 5) Convention d'accompagnement concernant l'étude de revitalisation commerciale et la requalification des places centrales de Rieux-Minervoix

Point 6) Création d'un poste d'agent de maîtrise,

Point 7) Anticipation des dépenses d'investissement de 2026,

Point 8) Questions diverses

Monsieur Le Maire demande si à la lecture de l'ordre du jour, un membre du Conseil tient à faire part d'un conflit d'intérêt avec les points abordés lors du présent Conseil.

Aucun membre du Conseil ne s'étant manifesté, Monsieur Le Maire commence l'ordre du jour :

Point 1) Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 30 octobre 2025,

Monsieur Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 30 octobre dernier leur a été adressé par mail en même temps que la convocation du présent

Conseil et précise que nous avons reçu à ce propos, une question de Monsieur Yoann Conte, conseiller municipal, sur deux points, à savoir :

« J'ai signalé à plusieurs reprises à Madame Renée Crouzal, secrétaire de séance, l'absence d'éléments factuels importants dans le procès-verbal du 30 octobre 2025, omissions qui sont de nature à remettre en cause la sincérité et la validité de ce document, notamment :

-1) Sur le dossier de la santé/médecins :

Il n'est pas mentionné que Mr Le Maire a reconnu avoir organisé des réunions avec l'ensemble des acteurs locaux de la santé de Rieux-Minervois, tout en affirmant que ces derniers ne s'y étaient pas rendus. »

Monsieur Le Maire répond en précisant ses propos à ce sujet, à savoir : que les acteurs locaux ont été invités, non par la mairie, mais par le CPTS ALARIC (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé ALARIC) et qu'en fait, ils n'étaient pas présents tous en même temps. Monsieur Le Maire cite, pour deux de ces réunions, les noms des participants présents et ceux absents, différents à chaque fois. Monsieur Le Maire ajoute qu'il est très compliqué, dans ces conditions, de faire aboutir un projet.

-2) « Sur le dossier de l'antenne SFR :

« Le procès-verbal ne retranscrit pas que Monsieur Le Maire a reconnu avoir validé un nouvel emplacement pour l'antenne sans avoir informé préalablement le conseil municipal. Ces éléments ayant été exprimés en séance, je souhaite comprendre pour quelles raisons ils n'apparaissent pas dans le procès-verbal soumis à approbation »

Monsieur Le Maire répond tout d'abord en rappelant que lors de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2024, le point N°6 concernant l'installation d'une antenne SFR avait été voté à l'unanimité, sans aucune question sur son lieu d'implantation.

Monsieur Le Maire ajoute que Madame Renée Crouzal, secrétaire de séance lors du conseil du 30 octobre, a retranscrit, de bonne foi, les seuls propos entendus au moment de la discussion.

Monsieur Le Maire soumet l'approbation du procès-verbal du 30 octobre dernier au vote :

VOTE CONTRE : 3 ABSTENTION : 0 VOTE POUR : 13

Le procès-verbal du 30 octobre 2025 est adopté à la majorité.

Point 2) Cimetière communal : Procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession relevant du régime du terrain communal,

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de la réunion publique du 11 décembre, les administrés ont été informés des procédures de régularisation des concessions du cimetière sans titre d'achat. Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil de fixer pour ce faire une date butoir, soit au 31 décembre 2026.

En outre, Monsieur le Maire précise que les prix suivants seront proposés aux ayants-droits pour la reprise des concessions sans titre :

200 euros pour les concessions d'1 mètre linéaire et 300 euros pour les concessions de 2 mètres linéaires.

Monsieur Le Maire soumet ces propositions au vote

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 16

Le projet est adopté à l'unanimité.

Point 3) Modification du tarif des concessions du cimetière

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que du fait du vote du point N°2, il y a lieu de modifier la grille des tarifs de reprise des concessions pour les ayants droit ne possédant pas de titre, soit les propositions suivantes :

200 euros pour les concessions de 1 m linéaire et 300 euros pour les concessions de 2 m linéaires.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 16

La proposition est adoptée l'unanimité.

Point 4) Prolongation de la Convention « Petites Villes de Demain »,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'afin de poursuivre l'action de revitalisation du territoire de notre commune, la durée de validité de la convention chapeau et de son annexe, relative à cette procédure, doivent être prorogés de la façon suivante :

-Opération de revitalisation du territoire jusqu'au 31 décembre 2032

-Convention « Petite Ville de Demain » jusqu'au 31 décembre 2026

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 16

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 5) Convention d'accompagnement concernant l'étude de revitalisation commerciale et la requalification des places centrales de Rieux-Minervois

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée que l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), organisme qui accompagne les collectivités dans ce type d'études, a

retenu la ville de Rieux-Minervois pour son projet. Le financement de cette étude est donc accepté à 100% par l'ANCT.

Madame Lise Raynaud, Conseillère Municipale, demande en quoi cela va consister exactement.

Monsieur le Maire répond que, par cet intermédiaire, c'est l'état qui va effectuer les recherches et les prospections visant à la possibilité d'implantation de commerces et à l'aménagement des places centrales.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 VOTE POUR : 16

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 6) Création d'un poste d'agent de maîtrise,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'au titre de la promotion d'agent de maîtrise, un agent de la commune est inscrit sur la liste d'aptitude et qu'il est proposé au conseil la création de ce poste. Monsieur Le Maire précise que sur ce point nous avons reçu une question de Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal, à savoir :

« La délibération évoque la création d'un poste d'un poste d'agent de maîtrise sans autre précision. De quel agent communal s'agit-il exactement et sur quel poste actuel et dans quel service cette promotion s'inscrit-elle ? »

Monsieur Le Maire répond qu'il s'étonne de cette question car, pour des questions de confidentialité, aucun nom n'est communiqué pendant le conseil depuis le début de notre mandature concernant les promotions.

Madame Lise Raynaud, conseillère municipale, confirme qu'elle ne comprend pas cette position, ce à quoi, Madame Rose-Marie Garcia, Secrétaire Générale, répond en précisant que la citation de nom peut être un sujet de discrimination.

Monsieur le Maire soumet la proposition au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 16

Point 7) Anticipation des dépenses d'investissement de 2026

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il peut être autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026, dans la limite de 25% des dépenses d'investissement approuvées dans le budget 2025, et ce, hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt »

Avant de détailler les sommes correspondant à ces possibles dépenses, Monsieur Le Maire signale que nous avons reçu sur ce point des questions et un commentaire de Monsieur Yoann Conte, conseiller municipal, à savoir :

« Quelles sont précisément les dépenses concernées par cette anticipation ? S'agit-il de chantiers déjà engagés en 2025 ou de nouveaux projets ? Dans l'hypothèse où il s'agirait de nouveaux investissements, je rappelle que nous rentrons dans une période préélectorale, ce qui interroge la légalité et l'opportunité de telles décisions. »

Monsieur Le Maire répond que cette procédure est habituelle chaque fin d'année et qu'elle ne concerne que les dépenses courantes.

Madame Rose-Marie Garcia, secrétaire générale, ajoute qu'il s'agit d'opération de trésorerie, visant à ne pas pénaliser les entreprises.

Monsieur Le Maire donne lecture des chiffres concernés par cet engagement, à savoir :

-Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (hors opérations) : 40 000 euros

-Chapitre 23 : Immobilisation en Cours Opération d'Équipement : 2 338 722,50 euros

Soit un Total de 2 378 722,50 euros et une limite de 25 % soit 594 680,62 euros.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 16

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 8) Questions diverses

Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu deux questions diverses de la part de Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal, à savoir :

1^{ère} question : « Frais du Congrès des Maires-Hébergement

Après avoir obtenu la facture relative aux frais d'hébergement du Congrès des Maires, j'ai constaté qu'elle concerne trois personnes. Or lors du dernier conseil, il avait été indiqué que seuls Monsieur Le Maire et Madame Myriam Cros étaient concernés. Pouvez-vous apporter un éclaircissement précis sur l'identité et la qualité de la troisième personne prise en charge ? »

A cette question Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit de Madame Virginie Yagues, son épouse et que les frais avancés, notamment l'hébergement et les taxes de séjour sont en cours de régularisation.

2^{ème} question : « Projet d'aménagement de l'ancien Crédit Agricole en centre médical :

J'ai également été surpris de constater que le projet présenté ne concerne que le rez-de-chaussée du bâtiment, à l'exclusion des étages.

Cette information n'a jamais été communiquée aux membres du conseil municipal alors qu'elle est essentielle au regard du montant global des travaux engagés et envisagés. Pour

quelle raison cette donnée n'a-t-elle pas été portée à la connaissance du conseil lors des précédentes délibérations ? »

Monsieur Le Maire répond que concernant l'ancien Crédit Agricole, il ne s'agit pour l'instant que des demandes de subventions sur le projet du futur cabinet médical, et que nous n'en sommes pas encore aux plans pour d'autres phases de travaux.

Aucune autre question n'ayant été posée dans l'assemblée, Monsieur Le Maire lève la séance à 18 heures et 34 minutes.

Ce compte-rendu fera l'objet d'un affichage à compter du 06 janvier 2026.

Fait à Rieux-Minervois, le 31 décembre 2025

Michèle LE PALLEC, Adjointe au Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michele Le Pallec', with a long horizontal flourish extending to the right.